

NIGER

Date des élections: 22 octobre 1970

But de la consultation

Les électeurs nigériens étaient appelés à renouveler la totalité des membres de l'Assemblée nationale, qui, élus le 21 octobre 1965, étaient arrivés au terme de leur mandat. Des élections présidentielles avaient eu lieu peu de temps auparavant, le 1^{er} octobre 1970.

Caractéristiques du Parlement

L'Assemblée nationale du Niger est un Parlement monocaméral, composé de 50 Députés élus pour 5 ans.

Système électoral

Sont électeurs les citoyens nigériens sans distinction de sexe, ayant atteint 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques. Pour participer au scrutin, il faut être inscrit sur les listes électorales, qui sont révisées 6 mois avant la consultation. Le vote est obligatoire, mais aucune sanction n'est prévue pour les abstentionnistes.

Tout citoyen nigérien ayant atteint 23 ans et résidant au Niger peut figurer sur une liste nationale de candidats établie par un parti politique légalement constitué, à condition qu'il sache lire et écrire le français, qu'il ne soit pas privé de ses droits civils et politiques et soit régulièrement inscrit sur une liste électorale. Les déclarations de candidature doivent être formulées par le mandataire d'un parti politique légalement constitué et déposées, 15 jours au plus tard avant la date d'ouverture du scrutin, au Ministère de l'intérieur. Un cautionnement de F. CFA 25 000.— par candidat doit être versé au Trésor au moment du dépôt de la liste.

Les Députés sont élus au scrutin de liste majoritaire à l'échelle nationale, le pays tout entier formant une seule circonscription électorale.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

L'ouverture de la campagne électorale a été fixée par décret pris en Conseil des Ministres. Le 7 octobre 1970, la Cour suprême a déclaré éligibles les 50 candidats présentés par le Bureau politique national du Parti progressiste nigérien, section du Rassemblement démocratique africain (PPN/RDA).

La campagne électorale a mis l'accent sur les réalisations et les projets du Gouvernement sortant, conduit par M. Diori Hamani, réélu à la Présidence de la République. Après l'élection de la liste nationale du PPN/RDA, le Président de la République a remanié son Gouvernement le 21 novembre 1970.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits.	1 924 977	
Votants.	1 867 106	(96,8 %)
Bulletins blancs ou nuls.	144	
<i>Suffrages exprimés en faveur des candidats</i>		
<i>du Parti progressiste nigérien</i>	1 866 962	

2. Répartition des Députés par catégories professionnelles

Commerçants.	2
Chefs coutumiers.	3
Fonctionnaires.	45
	50

3. Répartition des Députés par sexes

Hommes.	50
Femmes.	
	50

4. Moyenne d'âge : 44 ans